



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle des Cérémonies de la Mairie le

Vendredi 27 mars à 15h00

Affiché le 23 mars 2026

Ordre du jour

INSTANCES

1. Election du Maire
2. Désignation du nombre d'Adjoints au Maire
3. Election des Adjoints au Maire
4. Création de postes de Conseillers Municipaux Délégués

Lecture de la charte de l'élu local

5. Délégations et autorisations du Conseil Municipal faites au Maire
6. Nombre des membres du Conseil Municipal élus au sein du Centre Communal d'Action Sociale
7. Election des membres élus au sein du Centre Communal d'Action Sociale
8. Envoi dématérialisé des convocations

RESSOURCES HUMAINES

9. Autorisation de recrutement d'agents contractuels

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Informations et questions diverses

La présence du public est autorisée dans la limite des places disponibles.

MAIRIE

32, rue de la République – CS 20010 – 17740 Sainte-Marie de Ré
Tél. : 05.46.30.21.24 – E-mail : info@saintemariedere.fr
www.saintemariedere.fr |   [saintemariedere](https://www.instagram.com/saintemariedere)

